



Fédération Française de Tir à l'Arc – Comité Régional de Normandie Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

Bihorel,
Le 10 mai 2026

Objet : Division Départementale TAE DN

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents
Mesdames et Messieurs les Archères et Archers

Depuis plusieurs mois, le Comité Départemental a travaillé à la création d'une nouvelle compétition : la Division Départementale.

Ce projet avait pour objectif d'ouvrir une compétition par équipes au plus grand nombre de compétiteurs de clubs, avec peu de restrictions, afin de permettre à chacun de vivre une expérience sportive conviviale et accessible.

Lors de la présentation de cette nouvelle épreuve à l'Assemblée Générale du Comité Départemental en janvier dernier, nous avons ressenti un réel intérêt et un véritable engouement autour de cette initiative.

Forts de cet accueil encourageant, nous espérions réunir au minimum une vingtaine d'équipes afin de pouvoir organiser des phases finales dans de bonnes conditions sportives et organisationnelles.

Malheureusement, à la clôture des inscriptions il y a 1 mois, notre déception fut grande de constater que seules 12 équipes étaient engagées, puis finalement 11 suite au désistement de l'une d'entre elles.

Cette faible participation ne permet pas d'organiser des phases finales cohérentes et équitables :

- en arc à poulies, seules 2 équipes sont inscrites ;
- en arc classique, une seule catégorie atteint 4 équipes, les autres n'en comptant que 3.

La possibilité d'organiser des phases finales en mélangeant certaines catégories en arc classique a été envisagée. Cependant, dans un souci d'équité sportive, ces phases auraient dû être neutralisées, et le classement uniquement basé sur les tirs du matin.

Par ailleurs, une autre question importante s'est posée : peut-on raisonnablement demander à un club organisateur de fermer son pas de tir tout un après-midi pour seulement 11 équipes engagées, alors même qu'aucun autre tireur, adulte et/ou jeune, ne pourrait être accueilli durant cette période ?

Cette organisation aurait également entraîné un coût important pour les clubs participants. Afin de couvrir les frais d'une telle journée, le montant d'inscription aurait probablement dû avoisiner les 50 € par équipe. Dans le contexte actuel, notamment avec le coût du carburant, cela aurait représenté une charge financière conséquente pour les clubs engagés.

Nous aurions pu prendre la décision d'annuler purement et simplement cette première édition. Cependant, par respect pour les clubs ayant souhaité s'engager dans cette aventure et soutenir cette nouvelle compétition, nous avons choisi de maintenir la Division Départementale.

En conséquence, il a été décidé de supprimer les phases finales.

Le classement final sera établi sur la base des résultats obtenus lors de :

- deux concours obligatoires : Grand-Couronne les 23 et 24 mai (CD TAE DN) et Vieux Rouen sur Bresle le 21 juin ;
- ainsi qu'un troisième concours au choix. (Vieux Rouen sur Bresle le 10 mai, Yvetot le 31 mai et Saint Valery en Caux les 6 et 7 juin.

L'ensemble de ces décisions a été pris avec tristesse et désolation, tant nous croyions au potentiel de cette compétition et à ce qu'elle pouvait apporter à nos clubs et à nos archères et archers.

Au vu de cette situation et de la faible mobilisation constatée cette année, le Comité Départemental se posera la question du maintien ou non de la Division Départementale pour la saison 2027.

Nous remercions sincèrement les clubs qui ont soutenu ce projet et qui ont choisi de participer à cette première édition.

La Commission Sportive